

« Suez Environnement, Veolia et Saur ont-ils truqué le marché de l'eau? »

Publié le [18 janvier 2012](#).



Carafe et verre d'eau. ALEXANDRE GELEBART / 20 MINUTES

ECONOMIE - La Commission européenne a annoncé mercredi l'ouverture d'une enquête sur une éventuelle entente en France en matière de prix....

La [Commission européenne](#) a annoncé mercredi l'ouverture d'une procédure formelle pour enquêter sur une éventuelle entente entre Suez Environnement, Veolia et Saur dans le marché de l'eau et des eaux usées en France, en particulier en matière de prix.

L'enquête concerne aussi la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), l'association des entreprises du secteur, a précisé l'exécutif européen dans un communiqué.

«La Commission examinera si les entreprises concernées ont coordonné leur comportement sur les marchés des services de l'eau et des eaux usées, en France, en particulier en ce qui concerne des éléments du prix facturé au consommateur final.»

Inspections

L'ouverture de cette procédure formelle fait suite à des inspections surprises menées en France en avril 2010, par lesquelles la Commission souhaitait vérifier si les entreprises concernées avaient «répondu de manière concertée à des appels publics organisés par les collectivités locales pour déléguer la gestion des services d'eau potable et d'assainissement».

L'exécutif européen indiquait alors qu'il avait «des raisons de croire que ces entreprises pourraient notamment avoir imposé des prix de l'eau et de l'assainissement inéquitables aux collectivités locales, et in fine aux consommateurs, dans le cadre de la gestion déléguée de ces services»

A la suite de cette enquête, **la Commission a infligé à Suez Environnement une amende de huit millions d'euros pour bris d'un scellé apposé par la Commission au cours d'une inspection, que le groupe a présenté comme involontaire.** «On reste à la disposition de la Commission et des enquêteurs, nous sommes sereins sur la réalité de la concurrence en France», a déclaré une porte-parole de Suez Environnement.

Veolia, de son côté, n'a pas souhaité faire de commentaire.

Forte baisse en Bourse

A la mi-journée, le titre Veolia accusait la plus forte baisse de l'indice CAC 40, perdant 3,5% à 8,307 euros pendant que l'indice avançait de 0,4%. Dans le même temps, Suez Environnement se repliait de 2,5% à 9,147 euros.

Un analyste parisien a cependant estimé que la baisse des titres s'expliquait moins par l'annonce de la Commission que par un abaissement de l'objectif de cours de Société générale pour Veolia et de celui de Nomura pour Suez Environnement.

La Commission peut infliger des amendes représentant jusqu'à 10% du chiffre d'affaires annuel des sociétés en cas de non respect des règles de la concurrence.

Avec Reuters »